FORMA-MED-SUD
Emilie BENZAKEN-DUVILLIER
Tel : 06.64.03.21.12
Email : forma.med.sud@gmail.com

Immeuble le Marylin
39 Boulevard JF Kennedy
66100 PERPIGNAN
SIRET 484 109 095 00055



Mettre en place et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Votre DUERP est-il réellement à jour, adapté aux risques de votre entreprise et utilisable pour prévenir les risques du travail ?

Objectifs pédagogiques : à l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Identifier les obligations légales relatives au DUERP et les acteurs de la prévention.
- ✓ Repérer les dangers, analyser et hiérarchiser les risques professionnels.
- ✓ Élaborer un DUERP adapté à l'activité de l'entreprise.
- ✓ Définir un plan d'actions de prévention et organiser le suivi et l'actualisation du DUERP.

Durée : 7 heures

Déclaration d'activité :
76660322166

Prérequis : Aucun prérequis juridique exigé. Une connaissance de l'activité et des situations de travail de l'entreprise est recommandée.

Formateur : 23 ans d'expérience juridique dont près 18 ans en tant qu'avocat en droit du travail, formatrice depuis 2015 en ressources humaines et droit du travail.

Moyens pédagogiques : Apports juridiques, échanges interactifs, analyse de situations de travail, grille d'évaluation des risques et cas pratique d'élaboration d'un DUERP.

Moyens d'évaluation des acquis : Quiz, exercices pratiques et évaluation finale des connaissances.

Nombre de participants : De 4 à 12

Tarifs :
Interentreprises : 500,00 € TTC/personne
Intraentreprise : sur devis

Modalités et délais d'accès :
Inscription en ligne aux sessions programmées, par téléphone ou courriel, après analyse des besoins. Délai d'accès : selon calendrier publié ; 15 jours ouvrés minimum pour les sessions sur demande.

Plan de la formation

I. Comprendre le cadre juridique du DUERP

A. Obligation de sécurité de l'employeur et principes généraux de prévention
B. DUERP : entreprises concernées, contenu et responsabilités
C. Acteurs de la prévention
D. Mise à jour, conservation, transmission et accès au document

II. Identifier et évaluer les risques professionnels

A. Définir les unités de travail et analyser les situations professionnelles
B. Identifier les dangers et les risques
C. Évaluer et hiérarchiser les risques : gravité, exposition et probabilité
D. Prendre en compte les mesures de prévention existantes

III. Construire son DUERP et son plan de prévention

A. Structurer le document
B. Renseigner une grille d'évaluation des risques à partir d'un cas concret
C. Définir et prioriser les actions de prévention
D. Distinguer les obligations selon l'effectif : liste d'actions et programme annuel de prévention (PAPRIPACT)

IV. Assurer le suivi et sécuriser ses pratiques

A. Organiser la mise à jour du DUERP et le suivi des actions
B. Associer les acteurs internes et intégrer les évolutions de l'activité
C. Repérer les erreurs fréquentes et les risques de non-conformité

Positionnement initial : Questionnaire préalable permettant d'identifier les attentes, les pratiques et les connaissances des participants.

Modalités de réalisation : Formation en présentiel ou en visioconférence, avec supports pédagogiques remis aux participants.

Accessibilité : Besoins et aménagements liés au handicap étudiés individuellement avec notre référent handicap.

Niveau et public concerné : Initiation/Intermédiaires – Public : Chefs d'entreprise, responsables RH, managers, responsables QHSE, référents santé-sécurité et salariés chargés de participer à l'élaboration du DUERP